



**SAUVONS  
L'EAU!**

# **COFIL**

## **captages prioritaires**

### **DDT 26**

## **Avancement de la démarche sur le territoire Rhône-Alpes**

## **Restauration pérenne de la qualité de l'eau des captages prioritaire : zoom sur le projet de territoire**

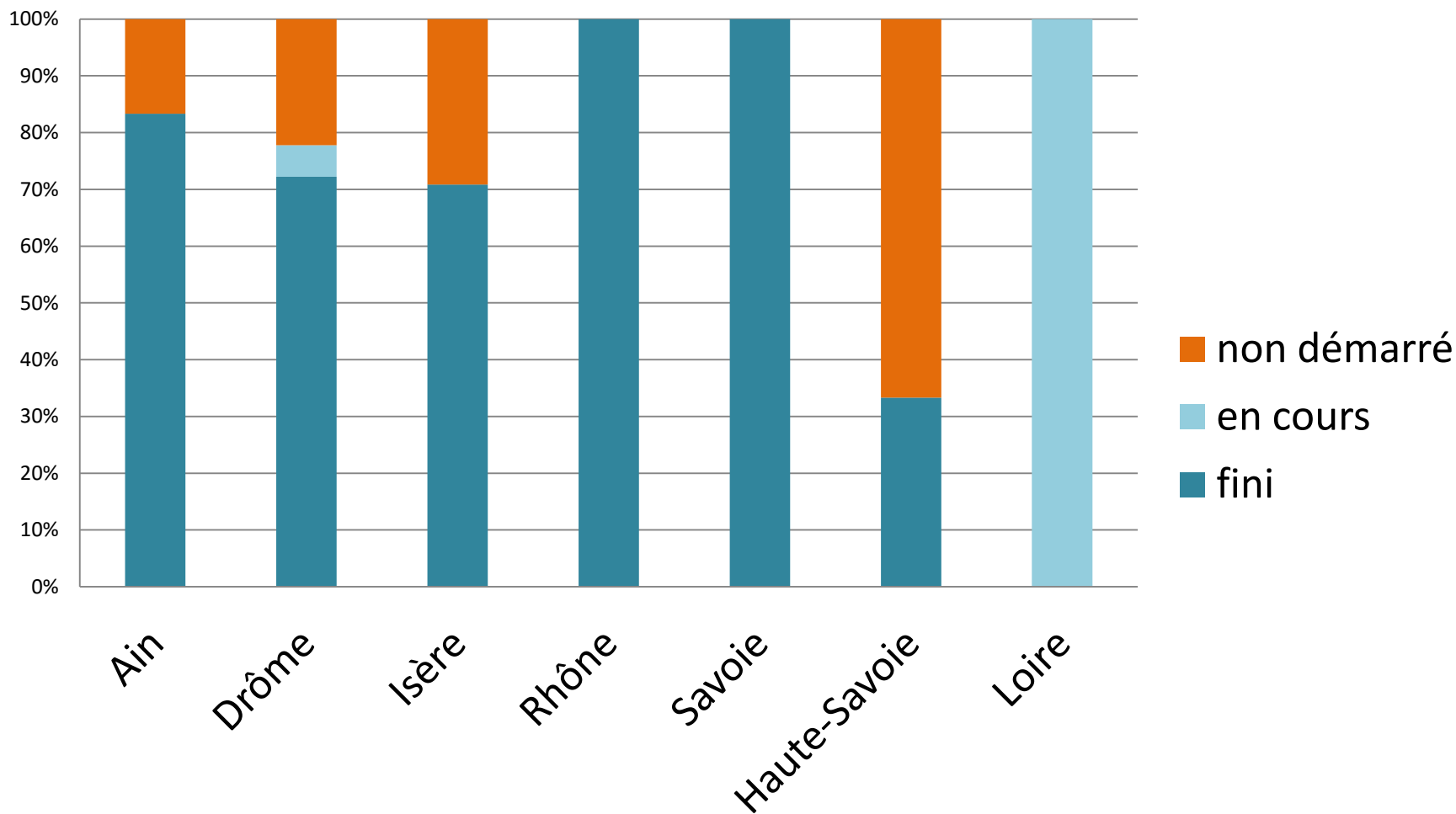
---

**Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,  
Laure Vallade, chargée d'interventions agriculture  
Valence, 9 octobre 2017**

# Avancement délimitation des aires d'alimentation de captages

| Nb de captages | <i>Dont nouveaux</i> |              | Finie     | En cours | Non démarrée | % atteinte objectif |
|----------------|----------------------|--------------|-----------|----------|--------------|---------------------|
| 6              | 1                    | AIN          | 5         | 1        | 0            | 83%                 |
| <b>18</b>      | <b>5</b>             | <b>DROME</b> | <b>13</b> | <b>3</b> | <b>2</b>     | <b>72%</b>          |
| 24             | 6                    | ISERE        | 15        | 8        | 1            | 62%                 |
| 13             | 0                    | RHONE        | 13        | 0        | 0            | 100%                |
| 2              | 0                    | SAVOIE       | 2         | 0        | 0            | 100%                |
| 3              | 2                    | HAUTE SAVOIE | 1         | 0        | 2            | 33%                 |
| 2              | 0                    | LOIRE        | 2         |          |              | 100%                |
| 68             | 14                   | RHONE ALPES  | 51        | 12       | 5            | 75%                 |
|                |                      |              |           |          |              |                     |

# Avancement diagnostic territorial multi pressions



# Avancement engagement programme d'actions

**Le plan d'actions est considéré comme engagé lorsque les 3 conditions suivantes seront réunies :**

**1) Validation d'une des 3 propositions ci-dessous**

a. Lorsque des MAE sont proposées dans le plan d'actions : au moment de l'engagement des MAE (1eres contractualisations) ;

Ou

b. Lorsque des actions finançables par l'agence sont proposées dans le plan d'actions : au moment de l'accord de la subvention ;

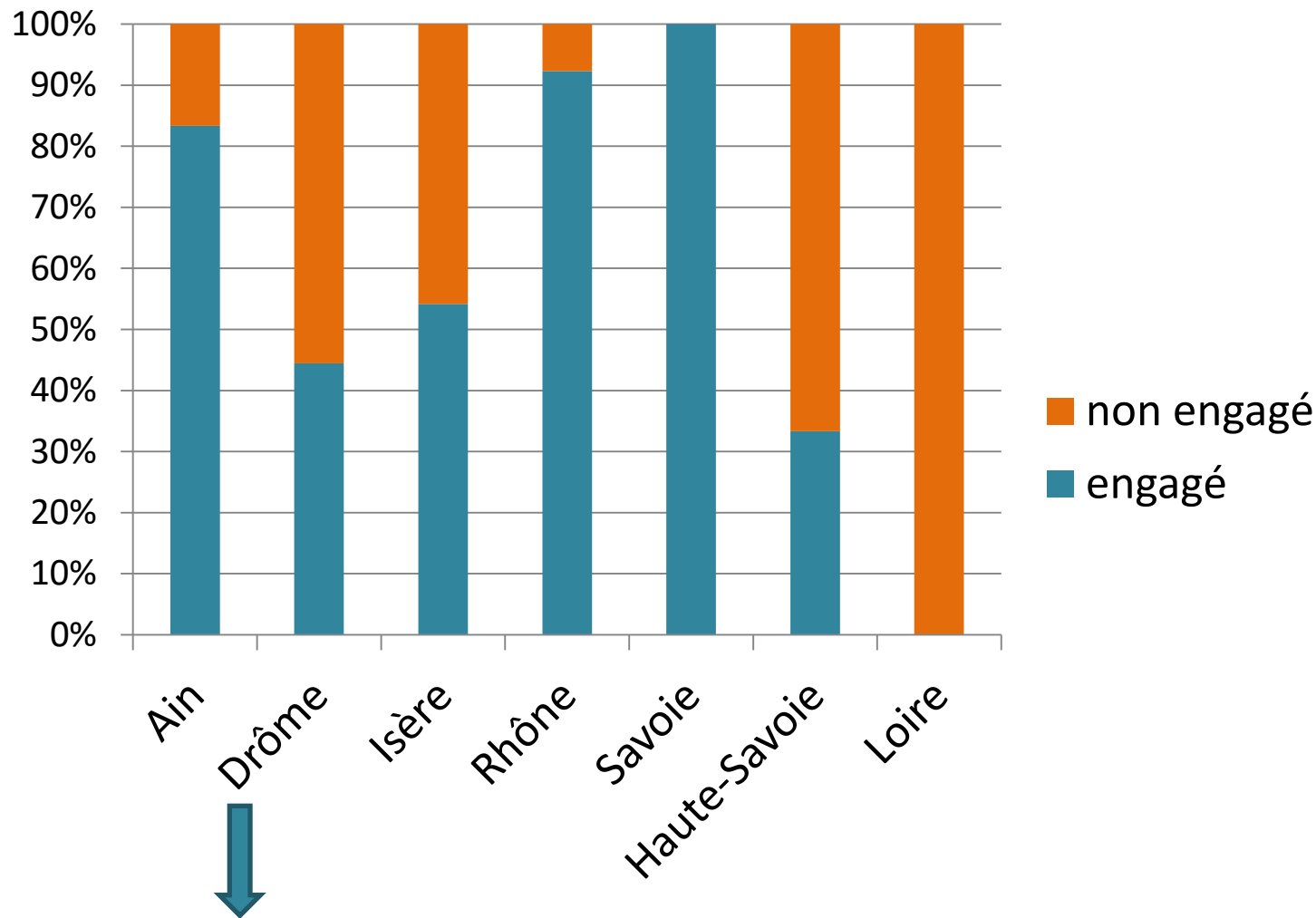
Ou

c. Si aucune action finançable n'est proposée : à la signature de l'arrêté du programme d'actions ou selon l'appréciation de la MISEN.

**2) mise en place d'une animation / communication**

**3) mise en place d'un suivi analytique de l'évolution de la qualité des eaux brutes**

# Avancement engagement programme d'actions



5 plans d'actions en cours d'élaboration  
sur 10 non encore engagés

# Avancement des démarches en Rhône-Alpes

- >> Une bonne dynamique générale, avec des contrastes localement**
- >> Confirmation de la plus-value de l'animation en collectivités pour un avancement efficace**



**Pérennité et  
restauration de la qualité  
de l'eau des captages :  
idées clés**



Captages

# RESTAURATION PÉRENNE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES POLLUÉS PAR LES PESTICIDES ET LES NITRATES

GUIDE POUR IMPULSER  
UNE DÉMARCHE LOCALE EFFICACE

Septembre 2015

- En 2015, un inventaire des bonnes pratiques sur le bassin RMC et en France
- Plus de 100 personnes rencontrées
- 9 territoires ont directement contribué



## Un consensus autour de la restauration pérenne

- Un ensemble de solutions concrètes pour les collectivités
- Un nouvel outil disponible pour les services des collectivités

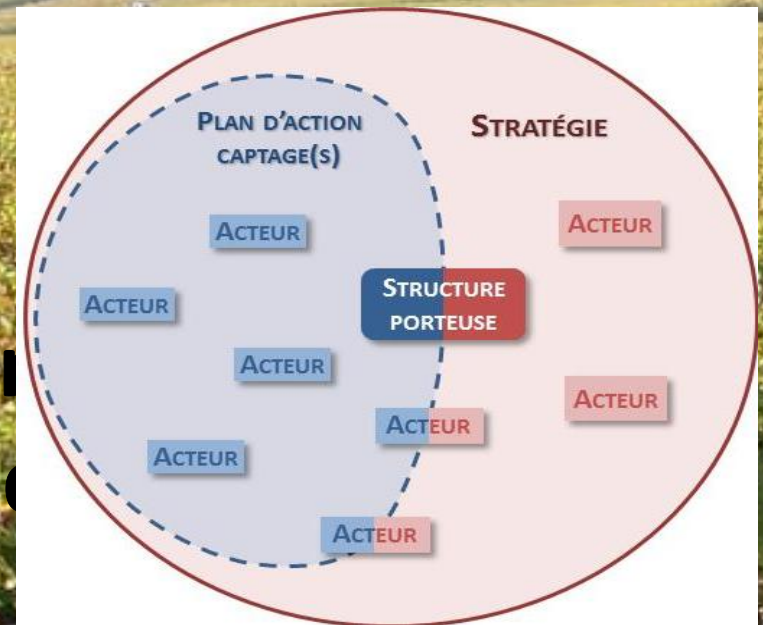


# Consensus 1 : la restauration est pérenne lorsqu'elle s'inscrit dans un projet de territoire

Dépasser le seul angle technique du plan d'actions captages

Impulser une démarche en se posant les bonnes questions

- ✓ Qui est légitime pour porter la démarche, avec quels acteurs ?
- ✓ Sur quel périmètre impulser la démarche ?
- ✓ Quels enjeux intégrer ?



# Consensus 2 : la collectivité est l'acteur central et légitime

## Légitimité politique

- L'eau est l'une des ressources patrimoniales du territoire
- Faire le lien avec les autres politiques du territoire

## La collectivité, acteur central

- Pour porter politiquement la démarche
- En choisissant un pilote
- Et en associant très étroitement les agriculteurs concernés

## L'intercommunalité, une échelle adaptée

- Cadre légal
- Une mission eau brute que l'EPCI peut confier à l'acteur de son choix
- Les ressources sont ainsi mobilisées

# Consensus 3 : des solutions concrètes existent

## 16 solutions concrètes

1. Concevoir une nouvelle démarche
2. Réorganiser un plan d'actions captage existant
3. Créer de la valeur économique
4. Optimiser le pilotage du projet de territoire
5. Formaliser l'ingénierie du projet
6. Contractualiser les financements publics
7. Construire une compétence « eau » adaptée
8. Faire de l'eau un élément visible du patrimoine
9. Elaborer une stratégie foncière autour des captages
10. Soutenir le développement des connaissances
11. Organiser le suivi technique
12. Communiquer largement
13. Agir en réseau
14. Soutenir les démarches pérennes des agriculteurs
15. Encourager l'installation en agriculture compatible avec le projet de territoire
16. Agir dans la durée contre les pollutions non agricoles

En direction des agriculteurs

Communiquer largement autour de la restauration de la qualité de l'eau des captages

En direction des habitants





## RESTAURATION PÉRENNE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES POLLUÉS PAR LES PESTICIDES ET LES NITRATES

GUIDE POUR IMPULSER  
UNE DÉMARCHE LOCALE EFFICACE

Septembre 2015



# Un guide destiné aux services des territoires

# Un '6 pages' compagnon du guide



En bref, 3 retours  
d'expérience

Captages et stratégie de  
développement durable d'un  
opérateur économique

Le PLU, point d'entrée de la  
démarche d'une commune

Marché local et captage



Le guide est disponible en ligne  
[www.eaurmc.fr/captagesperennes](http://www.eaurmc.fr/captagesperennes)

**Vous pouvez aussi  
directement  
contacter  
l'Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée  
Corse**



**Délégation territoriale de Lyon  
Tel 04 72 76 19 23**